



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Le Responsable du Service Habitat
et Villes Solidaires

Lyon, le 05 JUIN 2024

Madame la Présidente,

Vous avez présenté votre projet de programme local de l'habitat (PLH) 2024-2030 de la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) devant le bureau du Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis rendu par les membres du bureau du CRHH sur ce bilan lors de la séance du 11 avril 2024.

J'appelle votre attention sur les recommandations suivantes :

- vous assurer de la mise en compatibilité rapide des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec le programme local de l'habitat, en lien avec l'approbation de la révision du SCoT de l'Ouest lyonnais,
- établir une stratégie foncière et un plan d'action foncière intercommunal, dans la continuité du travail d'identification foncière déjà réalisé,
- effectuer un suivi rapproché des résultats obtenus dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) tel que prévu par les dispositions de l'article L302-1 du Code de la construction et de l'habitation, et précisé par le décret n°2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier, avec une association continue des services de l'État aux bilans annuels produits.
- privilégier la production de logements sociaux parmi les objectifs globaux de production d'offre nouvelle, en vue de répondre aux besoins du territoire et de satisfaire aux obligations de la loi SRU pour les communes déficitaires,

Madame Françoise Gauquelin
Présidente de la Communauté de communes de la Vallée du Garon
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Conformément à l'article L302-3 du Code de la construction et de l'habitation, un bilan à mi-parcours d'évaluation du PLH devra être présenté au bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement courant 2027.

La Direction Départementale des Territoires du Rhône reste à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de votre PLH.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée,

Le Responsable du service Habitat
et Villes Solidaires



Laurent VERÉ